

COMMUNE D'ARDOIX

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 SEPTEMBRE 2016 A 20 H</p> |
|---|

-CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

Le conseil municipal et les professionnels de santé rencontreront, en octobre, le médecin qui projette de s'installer sur la commune.

- SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE L'ARDECHE

Madame le Maire informe le conseil municipal que des réunions de travail ont débuté avec les élus et le personnel de la communauté d'agglomération du bassin d'Annonay.

-ASSAINISSEMENT

Une rencontre avec le bureau d'études NALDEO est prévue le vendredi 23 septembre à 10 heures 30 en mairie.

Le conseil municipal projette d'acquérir du foncier afin de procéder à la rénovation de la station d'épuration du bourg.

-BATIMENTS COMMUNAUX

BATIMENT DE L'ANCIENNE POSTE

Antoine GACHES présente des devis comprenant la modification. Des devis seront établis pour l'aménagement intérieur.

SALLE DES JEUNES

Le Conseil Municipal a validé la proposition de l'ancien local des boulistes.

Un devis d'électricité de l'entreprise TEIL a été validé.

Pour rappel, les tables et bancs seront ôtés de ce local fin octobre car ils ne seront plus destinés au prêt.

- COMMERCES LOGEMENTS ET LOCAUX PROFESSIONNELS « LES AUCHES » FIN DU BAIL THERAPEUTE 560 RUE DU BICENTENAIRE

Madame le Maire informe le conseil municipal du départ de Madame Caroline NAGGIAR, thérapeute, du local situé 560 rue du bicentenaire au 31 décembre 2016.

Le conseil municipal en prend acte et valide la fin du bail.

-VOIRIE

Antoine GACHES informe que le goudronnage sera réalisé en septembre par l'entreprise EVTP.

L'éclairage des lampes communales sera réduit à 1 sur 2 à partir du mois d'octobre de 23 heures à 6 heures du matin.

INSTAURATION LIMITATION DE VITESSE RUE DE LA LIBERATION

Pour des raisons de sécurité, le conseil municipal décide d'instaurer une limitation de vitesse à 50 km/heure pour les véhicules de toute nature sur la rue de la libération. Des panneaux de signalisation seront mis en place.

ARRETE BOISSON SUR VOIE PUBLIQUE

Un arrêté municipal portant interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique a été pris le 11 juillet 2016.

Il énonce que la consommation de boissons alcoolisées est interdite sur l'ensemble des voies, places et espaces publics de la commune.

Cette interdiction ne s'applique pas aux lieux suivants :

- Les lieux de manifestations locales où la consommation d'alcool a été autorisée
- Les établissements (restaurant, bars, cafés, etc...) autorisés à vendre de l'alcool et leurs terrasses.

-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal décide de répondre par la négative aux demandes de subventions émanant de la ligue contre le cancer de l'Ardèche et du comité des maladies respiratoires.

-DIVERS

OPERATION NETTOYONS LA NATURE

Bénédicte FOREL rappelle l'opération de nettoyage de la nature samedi 24 septembre à partir de 8 heures 30. Elle précise que cette action est ouverte aux enfants accompagnés d'un adulte. Le SYTRAD mettra à disposition un jeu sur le temps que met un objet pour se dégrader.

PROLIFERATION ANIMAUX

Des élus font part de problèmes de propagation de lapins, chats et rats.

OPERATION BRIOCHES

Alexis RISSOAN rappelle que l'opération brioches aura lieu les 7, 8 et 9 octobre.